



Succession qui aura la charge des frais de l'appartement

Par Bambou

Bonjour,

Je suis marié 2e fois avec deux enfants d'un précédent mariage.

Je suis propriétaire de mon appartement.

J'ai rédigé un testament autorisant mon épouse à rester dans l'appartement à mon décès.

Donc mes enfants seront nu propriétaires et mon épouse usufruitière.

Qui aura alors la charge des charges de l'appartement et de l'impôt foncier.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

LES charges et la taxe foncière seront à la charge de l'usufruitière.